

**Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal**

**Séance du 6 octobre 2016**

L'an deux mille seize, le six octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard GIARD, Adjoint au Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation :	29 septembre 2016
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 13	Publication	: 7 octobre 2016

**Étaient présents** : Bernard GIARD, Hugues BANNET, Stéphane CLEMENT, Bernadette FLAMENT, Dominique ROUSSELOT, Jean Joseph LE PAN, Anne-France NAUDIN, Thomas PERRARD, Pierrick THOMAS, Corinne TOULME et Yann COCHENNEC.

**Absents excusés ayant remis pouvoir** : Véronique BERTHO ayant remis pouvoir à Bernard GIARD et Hervé MICHET de la BAUME ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN.

**Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Camille LE FLOCH

**Absente non excusée n'ayant pas remis pouvoir** : Cécile GUILLOTTE

**Secrétaire de séance** : Thomas PERRARD

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Bernard Giard, adjoint au Maire de Locmaria, ouvre la séance en excusant Madame le Maire, Véronique Bertho, qui pour raisons médicales ne peut être présente pour présider ce conseil municipal.

Monsieur Giard demande ensuite aux conseillers présents, l'autorisation de retirer le point b) du chapitre Administration de l'ordre du jour. En effet, le Centre de Gestion nous demandait de délibérer sur le renouvellement de collaboration avec leurs services pour la médecine professionnelle et préventive. Or, il s'avère qu'après recherches de nos services, ce point a déjà fait l'objet d'une délibération du conseil le 20 mai 2015.

Accord unanime des élus pour le retrait de ce point.

I - **Travaux de réfection de la voirie : Demandes d'aides financières**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux de réfection de la voirie et autorise Madame le Maire à lancer l'opération.

Les travaux envisagés concernent le vallon du Carbon, la continuation de la rue des Canotiers devant les HLM, la rue reliant le Chemin du Petit Houx et la Rue Argentré du Plessis et une portion de route allant du carrefour du Carbon au carrefour de Kerdavid côté Grands-Sables.

A) Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 61 733.95 euros Hors Taxes.

<b><u>Dépenses Totales</u></b>	Hors Taxes	:	61 733.95 euros
	Toutes Taxes Comprises	:	74 080.74 euros

**Recettes** :

\*Subvention sollicitée auprès du Conseil Général  
(30%)

Solt	:	18 520.18 euros
------	---	-----------------

* Commune	:	55 560.56 euros
-----------	---	-----------------

B) Le conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

<b><u>Dépenses</u></b>	:	Total Hors Taxes	:	61 733.95 euros
		Total Toutes Taxes Comprises	:	74 080.74 euros

<u>Recettes</u>	:	Conseil Départemental du Morbihan (30 %)	:	18 520.18 euros
		Commune	:	55 560.56 euros
		<b>Total</b>	:	<b>74 080.74 euros</b>

Le conseil municipal autorise le maire à monter le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan.

## II - AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Monsieur Giard, Adjoint au Maire, expose au conseil municipal que la commune est déjà autorisée par convention avec les services de l'Etat à dématérialiser tous les actes règlementaires, tels que les délibérations et les arrêtés du Maire, aux fins de contrôle de la légalité.

Il est proposé un avenant à cette convention afin de dématérialiser également tous les actes budgétaires, tels que les budgets et comptes administratifs. Cette procédure est devenue obligatoire. Tous les modules complémentaires et outils utiles à cet usage sont opérationnels au secrétariat de la mairie.

Monsieur Giard, Adjoint au Maire, propose au vote la signature de cet avenant.

Résultat des votes :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Par conséquent, Madame le Maire est autorisée à signer cet avenant pour la transmission électronique des documents budgétaires, soumis au contrôle de légalité.

## III CONVENTION DE MUTUALISATION 2016 POUR LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ZONES DE MOUILLAGES COMMUNALES

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime des mouillages de Port-Maria/Port-Blanc à Locmaria, de Port-Bellec à Sauzon et des mouillages extérieurs du Port de Le Palais, les communes de Locmaria, Sauzon et Le Palais souhaitent réaliser en mutualisation les études d'impact environnemental nécessaires à la constitution des dossiers.

A la demande des communes, il a été décidé que la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer réalise les études d'impact environnemental pour le compte des trois communes et leur refacture la totalité des coûts inhérents à la réalisation de ces études.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire de signer une convention commune aux trois collectivités, qui a pour objet d'encadrer la réalisation des études d'impact environnemental nécessaires à la constitution des dossiers d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

Elle encadre également le remboursement des frais engagés pour la mission de l'agent en charge de la réalisation des études, qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 15 octobre 2016 ainsi que les modalités de remboursements de ceux-ci.

Le coût total estimatif de cette mission s'élève à 6 291.64 euros. Les communes le supporteront au prorata du temps consacré à l'étude qui les concerne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette étude d'impact environnemental.

La séance est levée à 20 h 10.